NATIONS UNIES **A**

Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/543
11 octobre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
Point 122 b) de l'ordre du jour

FINANCEMENT DES FORCES DES NATIONS UNIES CHARGÉES DU MAINTIEN DE LA PAIX AU MOYEN-ORIENT

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Rapport du Secrétaire général

RÉSUMÉ

Le présent rapport contient le budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour la période de cinq mois allant du 1er février au 30 juin 1996. L'exercice porte sur cette période afin d'être conforme au nouveau cycle budgétaire qui va du 1er juillet au 30 juin, en application de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale datée du 23 décembre 1994. Il prévoit la réduction échelonnée des contingents, dont l'effectif de 5 015 hommes actuellement autorisé passera à 4 513 hommes d'ici mai 1996. Il prévoit aussi l'emploi de 143 civils recrutés sur le plan international et 193 autres recrutés localement. Les prévisions de dépenses d'un montant brut de 53 874 000 dollars (soit un montant net de 52 448 000 dollars) pour la période du 1er février au 30 juin 1996 accusent une diminution mensuelle brute de 4,1 % par rapport à l'engagement d'un montant mensuel brut de 11 234 500 dollars (soit un montant net de 10 870 830 dollars) autorisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/226 en date du 23 décembre 1994. Cette diminution est due principalement à la réduction proposée de 5 015 à 4 513 hommes de l'effectif militaire autorisé ainsi qu'à la suppression de 37 postes civils.

Les mesures devant être prises par l'Assemblée générale sont énoncées au paragraphe 20 du présent rapport, y compris l'autorisation d'engager mensuellement des dépenses d'un montant brut de 10 774 800 dollars (soit un montant net de 10 489 600 dollars) pour le fonctionnement de la Force, sous réserve d'une décision du Conseil de sécurité, le montant considéré devant être réparti entre les Membres.

TABLE DES MATIÈRES

		Paragraphes	Page
I.	INTRODUCTION	1 - 8	3
II.	ÉTAT DES QUOTES-PARTS	9	4
III.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	10 - 11	4
IV.	PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er FÉVRIER AU 30 JUIN 1996	12 - 15	5
V.	REMBOURSEMENT DES SOMMES DUES AUX ÉTATS QUI FOURNISSENT DES CONTINGENTS	16 - 19	6
VI.	MESURES DEVANT ÊTRE PRISES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA CINQUANTIÈME SESSION	20	7

ANNEXES

I.	Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er février au 30 juin 1996 (état récapitulatif)	8
II.	Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er février au 30 juin 1996 (renseignements complémentaires)	12
III.	Réduction progressive du personnel militaire pour la période allant du 1er février au 30 juin 1996	30
IV.	A. Effectifs militaires actuellement autorisés et effectifs proposés	31
IV.	B. Personnel civil : tableau d'effectifs actuel et proposé	31
V.	Personnel civil et dépenses y afférentes pour la période allant du 1er février au 30 juin 1996	32
VI.	A. Répartition du personnel militaire, par site, au 16 juin 1995	33
VI.	B. Répartition du personnel civil, par site, au 16 juin 1995	34
VII.	A. Répartition, par site, du matériel de transmissions et de bureautique, au 16 juin 1995	35
VII.	B. Répartition, par site, des groupes électrogènes, ordinateurs et bâtiments préfabriqués au 16 juin 1995	36
VII.	C. Répartition des véhicules et du matériel du génie, par site, au 16 juin 1995	37
VIII.	Répartition actuelle et proposée du matériel de transport	39

I. INTRODUCTION

1. L'Assemblée générale, dans sa résolution 49/226 du 23 décembre 1994, a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant total de 67 407 000 dollars (soit un montant net de 65 225 000 dollars) aux fins du fonctionnement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour la période allant du 1er février au 31 juillet 1995.

2. Dans la même résolution, l'Assemblée a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses pour la Force jusqu'à concurrence d'un montant mensuel brut de 11 234 500 dollars (soit un montant net de 10 870 830 dollars) pour une période maximum de six mois commençant le 1er août 1995, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force au-delà du 31 juillet 1995, le montant considéré devant être réparti entre les États Membres. En outre, par sa décision 49/483 du 12 juillet 1995, l'Assemblée générale a décidé qu'il serait déduit des charges réparties entre les États Membres pour toute nouvelle prorogation du mandat que pourrait approuver le Conseil de sécurité, leurs parts respectives du solde inutilisé d'un montant brut de 1 755 000 dollars (soit un montant net de 16 000 dollars) se rapportant à la période allant du 1er février 1994 au 31 janvier 1995.

3. Les montants susmentionnés ont été répartis entre les États Membres ou déduits des charges réparties entre les États Membres à la suite de l'adoption de la résolution 1006 (1995) du Conseil, en date du 28 juillet 1995, qui a prorogé le mandat de la FINUL d'une nouvelle période intérimaire de six mois, jusqu'au 31 janvier 1996.

4. Il y a lieu de rappeler que le Secrétaire général, dans son rapport au Conseil de sécurité en date du 23 janvier 1995 (S/1995/66), a indiqué qu'il comptait examiner les possibilités de rationaliser la FINUL et de réaliser des économies dans les domaines de la maintenance et du soutien logistique. Le Conseil de sécurité a approuvé cette intention dans sa résolution 974 (1995).

5. Les principaux facteurs sont la réduction de 20 % des effectifs du siège de la FINUL, le regroupement du génie en une unité et des réductions mineures variables des bataillons d'infanterie. Ces mesures auraient pour effet de réduire de 10 % l'effectif total de la Force sans nuire à sa capacité opérationnelle. Le Secrétaire général a décidé d'accepter cette proposition, sous réserve de l'approbation du Conseil de sécurité.

6. Le Conseil de sécurité, au paragraphe 6 de sa résolution 1006 (1995), a approuvé la rationalisation de la Force.

7. Le processus de rationalisation, qui a démarré en août 1995 lors de la relève périodique des contingents, sera en grande partie achevé en mai 1996. Le commandant de la Force a été prié par le Secrétaire général de poursuivre ses efforts en vue de réaliser de nouvelles économies.

8. L'exercice du 1er février au 30 juin 1996 est considéré comme une période transitoire pour l'application de la proposition visant à rationaliser le fonctionnement de la Force. Les effectifs seront réduits progressivement de 5 015 à 4 513 hommes au cours de la période du 1er février au 30 avril 1996. On

trouvera à l'annexe III le calendrier détaillé de la réduction du personnel militaire. Parallèlement, il sera procédé à une réduction similaire de 10 % des postes de la Force occupés par des civils recrutés sur les plans international et local (de 373 à 336).

II. ÉTAT DES QUOTES-PARTS

9. Au 30 septembre 1995, des crédits d'un montant total de 2 575,6 millions de dollars avaient été ouverts au titre de la FINUL pour la période allant de la création de cette dernière, le 19 mars 1978, au 31 janvier 1996. Le montant des quotes-parts acquitté pour la même période s'élevait à 2 312,8 millions de dollars. Le solde non acquitté de 232 millions de dollars comprend un montant de 19,6 millions de dollars qui a été inscrit à un compte spécial, conformément à la résolution 36/116 A de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 1981, ce qui laisse un solde de 212,4 millions de dollars restant à recevoir, ainsi qu'il est indiqué dans l'état des quotes-parts au 30 septembre 1995. L'état des quotes-parts est représenté dans le tableau ci-après.

État, au 30 septembre 1995, des quotes-parts dues pour la période allant du 19 mars 1978 au 31 janvier 1996

(En millions de dollars des États-Unis)

	19 mars 1978-31 janvier 1996
a) Ressources	
Crédits ouverts	2 508,2
Engagements de dépenses supplémentaires approuvés	67,4
Total	2 575,6
b) Montants mis en recouvrement	
Sommes portées au crédit des États Membres	
Recettes provenant des contributions du personnel et autres recettes	(28,7)
Solde inutilisé	(2,1)
Montant net mis en recouvrement	2 544,8
c) Montants reçus	(2 312,8)
d) Solde à recevoir	232,0

III. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

10. Au paragraphe 13 de sa résolution 49/226, l'Assemblée générale a de nouveau demandé aux États Membres d'apporter des contributions volontaires à la Force, tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. Pour la période considérée, aucune contribution volontaire n'a été reçue. Le Gouvernement suisse a continué de

mettre à la disposition de la FINUL, selon que de besoin, des services d'évacuation par avion sanitaire du personnel blessé ou tombé malade dans l'exercice de ses fonctions. Ces services n'ont toutefois pas été utilisés par la FINUL au cours de la période allant du 1er novembre 1994 au 31 juillet 1995.

11. Les États Membres ont également été invités à verser des contributions volontaires en espèces au compte d'attente établi en application de la résolution 34/9 D de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1979. Au 31 juillet 1995, des contributions volontaires d'un montant total de 11,2 millions de dollars avaient été reçues de gouvernements. Aucun montant supplémentaire n'a été reçu au cours de la période allant du 1er novembre 1994 au 31 juillet 1995.

IV. PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er FÉVRIER AU 30 JUIN 1996

12. Afin de concorder avec le nouveau cycle budgétaire qui va du 1er juillet au 30 juin, en application de la résolution 49/233 de l'Assemblée générale, le présent rapport contient les prévisions de dépenses de la FINUL pour la période de cinq mois du 1er février au 30 juin 1996. Le budget de la période de 12 mois du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 sera présenté en temps voulu en additif au présent rapport.

13. On compte que, sur la base d'une réduction échelonnée des effectifs de 5 015 à 4 513 hommes, les dépenses mensuelles de la FINUL pour la période de cinq mois commençant le 1er février 1996 s'élèveront à un montant brut de 10 774 800 dollars (soit un montant net de 10 489 600 dollars).

14. Les prévisions de dépenses sont récapitulées par objet de dépense à l'annexe I. Aux fins de comparaison, la première colonne de l'annexe I indique les dépenses effectives pour l'exercice financier de 12 mois du 1er février 1994 au 31 janvier 1995, calculées au prorata pour cinq mois. La deuxième colonne de l'annexe indique le montant révisé des dépenses pour l'exercice financier actuel de 12 mois du 1er février 1995 au 31 janvier 1996, calculé au prorata pour cinq mois. On trouvera à l'annexe II des renseignements supplémentaires sur les prévisions de dépenses.

15. Les prévisions de dépenses d'un montant brut de 53 874 000 dollars (soit un montant net de 52 448 000 dollars) pour la période de cinq mois considérée accusent, sur une base mensuelle, une diminution de 4,1 % par rapport au montant mensuel brut de l'engagement autorisé, 11 234 500 dollars (soit un montant net de 10 870 830 dollars) pour la période de six mois commençant le 1er août 1995, que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 49/226. Cette diminution tient essentiellement à une réduction de l'effectif, qui est passé de 5 015 à 4 513 hommes, conformément au calendrier de réduction présenté à l'annexe III, ainsi qu'à la suppression de 37 postes de personnel civil international et local. Ces prévisions de dépenses représentent aussi une augmentation au titre de la rubrique matériel d'hébergement, car il est nécessaire d'améliorer l'équipement des deux principales cantines à la suite de la décision qui a été prise de fermer trois des cinq cuisines au camp de Naqoura en vue de réaliser des économies d'énergie. En outre, les prévisions de dépenses tiennent compte de l'augmentation au titre de l'objet de dépense pièces de rechange, réparations

et entretien (à la rubrique transports) due au fait qu'il est nécessaire de remettre à neuf huit véhicules blindés de transport de troupe (VBTT) et de l'objet de dépense achat de véhicules, due au fait qu'il est grand temps de remplacer les véhicules existants qui sont usés ou hors d'usage. Globalement, les augmentations de coût prévues au titre de ces objets de dépenses compensent en partie toutes les diminutions mentionnées plus haut.

V. REMBOURSEMENT DES SOMMES DUES AUX ÉTATS QUI FOURNISSENT DES CONTINGENTS

16. Des contingents ont été fournis à la FINUL par les Gouvernements des pays suivants : Canada, Fidji, Finlande, France, Ghana, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Népal, Nigéria, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Sénégal et Suède. Neuf de ces pays ont continué de fournir des contingents à la FINUL, à savoir Fidji, la Finlande, la France, le Ghana, l'Irlande, l'Italie, le Népal, la Norvège et la Pologne.

17. Du fait que certains États Membres n'ont pas acquitté leurs quotes-parts et que d'autres sont en retard dans leurs versements, la FINUL s'est trouvée dans l'impossibilité de s'acquitter de ses obligations financières en temps voulu et intégralement, notamment celles contractées à l'égard des pays fournisseurs de contingents.

18. Les gouvernements qui fournissent des contingents ont été remboursés intégralement pour la période se terminant le 31 janvier 1995. Pour la période du 1er février au 31 mars 1995, le remboursement initial aux gouvernements s'est fait à raison de 750 dollars par personne et par mois pour la solde et les indemnités des militaires, alors que le taux approuvé est de 988 dollars. En outre, pour la même période, ces gouvernements n'ont pas été remboursés au titre de l'indemnité supplémentaire pour les spécialistes et l'amortissement du coût de l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuels, y compris les munitions. Pour la période du 1er avril au 31 juillet 1995, aucune somme n'a été remboursée auxdits gouvernements.

19. Au 31 juillet 1995, le montant estimatif des sommes dues aux États qui fournissent des contingents se répartissait comme suit :

		Millions de dollars des États-Unis (chiffres arrondis)
a)	Solde et indemnités	22,0
b)	Indemnité pour les spécialistes	1,2
c)	Amortissement du coût de l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuels	2,1
	Total	25,3

En outre, un montant d'environ 5 millions de dollars est dû aux gouvernements au titre du matériel appartenant aux contingents pour la période se terminant le 31 décembre 1994.

VI. MESURES DEVANT ÊTRE PRISES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA CINQUANTIÈME SESSION

20. Les mesures que l'Assemblée générale devra prendre à sa cinquantième session à propos du financement des dépenses passées et futures de la FINUL sont les suivantes :

a) Pour la période allant du 1er août 1995 au 31 janvier 1996, l'Assemblée devra ouvrir le crédit d'un montant brut de 67 407 000 dollars (soit un montant net de 65 224 980 dollars) autorisé et réparti aux termes de la résolution 49/226 de l'Assemblée générale;

b) En ce qui concerne la période postérieure au 31 janvier 1996 allant jusqu'au 30 juin 1996, l'Assemblée devra autoriser le Secrétaire général à engager mensuellement des dépenses d'un montant brut de 10 774 800 dollars (soit un montant net de 10 489 600 dollars) pour le fonctionnement de la Force, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la FINUL au-delà de cette date, et répartir ce montant entre les États Membres.

ANNEXE I

Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er février au 30 juin 1996

État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Dépenses effectives 1994-1995 (calculées au prorata pour cinq mois)	Montant révisé 1995-1996 (calculé au prorata pour cinq mois)	Prévisions de dépenses
1. Personnel militaire			
a) Observateurs militaires	—	—	—
b) Contingents			
Remboursement aux gouvernements aux taux standard	26 639	25 767	23 487
Détente et loisirs	391	350	334
Rations	3 359	3 380	3 854
Indemnité journalière	1 061	981	885
Indemnité de subsistance (missions)	137	73	62
Déploiement, relève et rapatriement	2 882	3 157	3 157
Indemnité d'habillement et d'équipement	1 814	1 764	1 602
Total partiel	36 283	35 473	33 381
c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire			
Matériel appartenant aux contingents	267	213	25
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	3 884	417	417
Total partiel	4 150	629	442
Total, rubrique 1	40 433	36 102	33 823
2. Personnel civil			
a) Police civile	—	—	—
b) Personnel international et personnel local			
Traitements du personnel international	3 109	3 411	3 226
Traitements du personnel local	830	1 168	1 053
Consultants	—	—	—
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	949	900	900
Heures supplémentaires	24	28	28
Dépenses communes de personnel	2 898	3 495	3 048
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	—
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission	—	—	—
Autres voyages autorisés	57	46	45
Total partiel	7 867	9 046	8 300
c) Personnel contractuel international	—	—	—
d) Volontaires des Nations Unies	—	—	—

	Dépenses effectives 1994-1995 (calculées au prorata pour cinq mois)	Montant révisé 1995-1996 (calculé au prorata pour cinq mois)	Prévisions de dépenses
e) Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—
f) Observateurs électoraux civils	—	—	—
Total, rubrique 2	7 867	9 046	8 300
3. Locaux/hébergement			
Location de locaux	44	48	47
Fournitures d'entretien	243	272	295
Services d'entretien	81	86	81
Éclairage, chauffage, énergie et eau	72	73	93
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	385	444	367
Aménagement et rénovation des locaux	—	—	—
Total, rubrique 3	825	922	883
4. Remise en état des infrastructures	—	—	—
5. Transports			
Achat de véhicules	224	731	1 808
Location de véhicules	—	—	—
Matériel d'atelier	75	104	104
Pièces de rechange, réparations et entretien	1 931	1 674	2 193
Carburants et lubrifiants	840	960	827
Assurance	250	171	95
Total, rubrique 5	3 320	3 640	5 027
6. Opérations aériennes			
a) Hélicoptères			
Location/affrètement			
Carburants et lubrifiants	475	475	475
Déploiement/retrait	27	35	29
Vols de ravitaillement	—	—	—
Peinture/préparation	—	—	—
Assurance responsabilité	85	77	77
Total partiel	587	587	581
b) Avions	—	—	—
c) Indemnité de subsistance des équipages	—	—	—
d) Autres dépenses	—	—	—
Total, rubrique 6	587	587	581
7. Opérations navales	—	—	—

	Dépenses effectives 1994-1995 (calculées au prorata pour cinq mois)	Montant révisé 1995-1996 (calculé au prorata pour cinq mois)	Prévisions de dépenses
8. Transmissions			
a) Éléments complémentaires			
Matériel de transmissions	310	278	231
Pièces de rechange et fournitures	183	200	200
Matériel d'atelier et d'essai	8	31	30
Communications par réseaux commerciaux	115	102	95
Total partiel	616	612	556
b) Contrat relatif au réseau principal	—	—	—
Total, rubrique 8	616	612	556
9. Matériel divers			
Mobilier et matériel de bureau	27	25	24
Matériel informatique	123	—	13
Groupes électrogènes	62	181	69
Matériel d'observation	394	192	130
Citernes à essence et débitmètres	—	—	—
Matériel médical et dentaire	10	18	18
Matériel d'hébergement	70	77	220
Matériel divers	70	47	47
Matériel pour la défense des périmètres	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	461	492	490
Matériel d'épuration de l'eau	—	—	—
Total, rubrique 9	1 218	1 032	1 011
10. Fournitures et services			
a) Services divers			
Vérification des comptes	20	20	20
Services contractuels	248	178	262
Services informatiques	—	—	—
Services de sécurité	35	15	18
Services et traitements médicaux	101	42	60
Demandes d'indemnisation et règlements	—	—	—
Autres services	79	46	80
Dépenses de représentation	—	—	—
Total partiel	482	300	440
b) Fournitures diverses			
Papeterie et fournitures de bureau	106	106	84
Fournitures médicales	167	171	171
Fournitures sanitaires et de nettoyage	35	33	35
Abonnements	15	14	15
Fournitures électriques	—	—	—
Bâches anti-projectiles (pour véhicules)	—	—	—
Uniformes, habillement et équipement	277	316	204

		Dépenses effectives 1994-1995 (calculées au prorata pour cinq mois)	Montant révisé 1995-1996 (calculé au prorata pour cinq mois)	Prévisions de dépenses
	Fournitures pour la défense des périmètres	166	147	150
	Cartes d'état-major	—	—	4
	Intendance et magasins	272	292	286
	Total partiel	1 037	1 079	949
	Total, rubrique 10	1 519	1 378	1 389
11.	Fournitures et services liés aux élections	—	—	—
12.	Programmes d'information	—	—	—
13.	Programmes de formation	—	—	—
14.	Programmes de déminage	—	—	—
15.	Aide au désarmement et à la démobilisation	—	—	—
16.	Fret aérien et de surface			
	Transport du matériel appartenant aux contingents	—	—	—
	Transport aérien militaire	—	—	—
	Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	215	250	180
	Total	215	250	180
17.	Système intégré de gestion	104	25	—
18.	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	669	769	706
19.	Contributions du personnel	1 180	1 810	1 418
	Total brut, rubriques 1 à 19	58 554	56 173	53 874
20.	Recettes			
	Recettes provenant des contributions du personnel	1 180	1 810	1 418
	Autres recettes	8	8	8
	Total partiel	1 188	1 818	1 426
	Total net, rubriques 1 à 20	57 366	54 355	52 448
21.	Contributions volontaires en nature	—	—	—
	Total des ressources	57 366	54 355	52 448

ANNEXE II

Prévision de dépenses pour la période allant du 1er février au 30 juin 1996

Renseignements complémentaires

(En dollars des États-Unis)

I. PARAMÈTRES BUDGÉTAIRES

1. Les prévisions de dépenses ont été établies, lorsqu'il y avait lieu, en fonction des paramètres budgétaires ci-après :

A. Personnel militaire

2. Les prévisions de dépenses ont été calculées sur la base d'une réduction échelonnée de l'effectif autorisé actuel qui passera de 5 015 à 4 513 hommes au cours de la période de cinq mois allant du 1 février au 30 juin 1996, comme indiqué à l'annexe III.

B. Personnel civil

3. Les prévisions de dépenses correspondent à un total de 487 personnes, dont 143 fonctionnaires internationaux (18 administrateurs et fonctionnaires des catégories supérieures, 45 agents des services généraux et 80 agents des services mobiles), 193 agents locaux et 151 agents recrutés à titre temporaire (pour plus de détails, voir l'annexe IV.B).

4. Les traitements et dépenses communes de personnel des fonctionnaires internationaux sont nets de contributions du personnel et ont été calculés sur la base des coûts standard applicables à New York, compte tenu d'un abattement de 5 % au titre des postes vacants. Les traitements du personnel local sont également nets de toute déduction et ont été calculés sur la base des barèmes des traitements locaux applicables dans la zone de la mission.

C. Transports

5. Les prévisions de dépenses au titre des pièces de rechange, des réparations et de l'entretien ont été calculées sur la base d'un parc de 1 056 véhicules.

II. RESSOURCES NÉCESSAIRES

1. Personnel militaire

a) Observateurs militaires . . . . . —

6. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

b) Contingents

i) Remboursements aux gouvernements aux taux standard 23 487 000

7. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents les soldes et indemnités de ceux-ci, aux taux standard de 988 dollars par mois pour chaque officier ou homme de troupe, plus un supplément de 291 dollars par personne et par mois pour un nombre limité de spécialistes (25 % dans le cas des contingents logistiques et 10 % dans le cas des autres spécialistes). Ce montant est calculé sur la base d'un total de 22 731 mois-homme, majoré d'un coefficient de 0,5 % pour tenir compte des chevauchements, et en prévision de la réduction échelonnée du personnel des contingents indiquée à l'annexe III.

ii) Détente et loisir 334 000

8. Le montant prévu doit permettre de verser 10,50 dollars par jour aux membres des contingents lors des permissions de détente qui leur sont accordées à raison d'un maximum de sept jours par période de six mois (287 000 dollars). Il doit aussi permettre d'acheter des fournitures et du matériel pour les loisirs et les sports, de louer des films et d'acheter des journaux et magazines (47 000 dollars).

iii) Rations 3 854 000

9. Le montant prévu doit permettre de nourrir le personnel militaire de la Force, ainsi que les membres du personnel civil qui sont affectés à des postes où une cantine est nécessaire. Les rations sont distribuées en fonction des normes approuvées. Le montant est calculé sur la base d'un total de 687 265 jours-homme, à raison de 5,50 dollars par personne et par jour, majoré d'un coefficient de 0,5 % pour tenir compte des chevauchements. Il couvre aussi le coût d'un stock de réserve de rations composites.

iv) Indemnité journalière 885 000

10. Une indemnité journalière égale à 1,28 dollar par personne et par jour et payable en monnaie locale est versée à tous les membres du personnel militaire pour couvrir leurs faux frais personnels. Le montant indiqué ici est calculé sur la base d'un total de 687 265 jours-homme et est majoré de 0,5 % pour tenir compte des chevauchements.

v) Indemnité de subsistance (missions) 62 000

11. Le montant prévu doit permettre de verser des indemnités de subsistance aux membres du personnel militaire stationnés là où l'ONU ne fournit ni logement ni service de cantine (51 000 dollars), ainsi qu'à ceux qui sont en déplacement autorisé dans la zone de la mission (11 000 dollars) (y compris les voyages des équipages des avions, les voyages que nécessitent le transport des approvisionnements, les tournées d'inspection et les déplacements des officiers d'état-major).

vi) Déploiement, relève et rapatriement 3 157 000

12. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de la relève des membres des contingents à la fin de leur tour de service, qui dure six mois environ, ainsi que le coût du rapatriement de membres de la Force pour des raisons médicales, humanitaires ou autres. Ce montant comprend le coût des avions affrétés, celui du transport par autocar jusqu'au lieu d'embarquement et à partir du lieu de débarquement et celui du transport des bagages au sol.

vii) Indemnité d'habillement et d'équipement 1 602 000

13. Le montant prévu doit permettre de verser aux gouvernements qui fournissent des contingents une somme correspondant à l'amortissement de l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuels fournis par ces gouvernements à leurs troupes, au taux standard de 65 dollars par personne et par mois, plus un supplément de 5 dollars par personne et par mois pour les munitions et les armes personnelles. Ce montant est calculé sur la base d'un total de 22 761 mois-homme, majoré d'un coefficient de 0,5 % pour tenir compte des chevauchements et en prévision de la réduction échelonnée du personnel des contingents indiquée à l'annexe III.

c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire

i) Matériel appartenant aux contingents 25 000

14. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents le coût du matériel dont ils dotent leurs contingents à la demande de l'ONU. Ce montant est calculé en fonction des directives générales approuvées, qui prévoient soit une période de 4 ans soit une période de 10 ans pour ce remboursement. Lorsque le matériel a été intégralement payé, il devient la propriété de l'ONU, sauf s'il en a été convenu autrement pour certains articles.

ii) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité . . 417 000

15. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents les indemnités qu'ils versent aux membres de la Force, en vertu de leur législation ou de leur réglementation nationale, en cas de maladie, d'accident, d'invalidité ou de décès imputables au service auprès de la FINUL.

2. Personnel civil

a) Police civile . . . . . —

16. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

b) Personnel international et personnel local

17. Il est prévu d'abolir 16 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (2 postes d'administrateur, 5 postes d'agent des services généraux

et 9 postes d'agent du Service mobile). L'effectif global de la FINUL est indiqué à l'annexe IV.B.

i) Traitements du personnel international 3 226 000

18. Les traitements du personnel international sont calculés sur la base des coûts standard indiqués au paragraphe 4 ci-dessus, et en prévision d'un effectif global de 143 personnes et d'un pourcentage de 5 % de postes vacants.

ii) Traitements du personnel local 1 053 000

19. Le coût des 193 postes d'agent local est calculé sur la base des barèmes des traitements locaux indiqués au paragraphe 4 ci-dessus.

iii) Consultants . . . . . —

20. Aucun crédit n'est prévu à cette rubrique.

iv) Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) 900 000

21. Le coût de l'équivalent de 151 postes d'agent local est calculé sur la base des barèmes de traitements locaux indiqués au paragraphe 4 ci-dessus.

v) Heures supplémentaires 28 000

22. Le montant prévu doit permettre de financer environ 3 000 heures supplémentaires.

vi) Dépenses communes de personnel 3 048 000

23. Le montant prévu couvre les indemnités pour charges de famille, les indemnités d'installation et les primes de mobilité et de sujétion, ainsi que les cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les cotisations au plan d'assurance maladie, les allocations-logement, les frais de voyage à l'occasion du congé dans les foyers et des voyages de visite familiale, les indemnités pour frais d'études, les frais de voyage au titre des études, les primes d'affectation, les primes de rapatriement et les indemnités de représentation.

vii) Indemnité de subsistance (missions) . . . . . —

24. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

viii) Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission . . . . . —

25. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

ix) Autres voyages autorisés 45 000

26. Le montant indiqué doit permettre de couvrir les frais de voyage du commandant de la Force et d'autres membres de la FINUL, ainsi que ceux de fonctionnaires de New York appelés à se rendre périodiquement auprès de la FINUL pour consultations et à se déplacer dans la zone de la mission.

c) Personnel contractuel international . . . . . —

d) Volontaires des Nations Unies . . . . . —

e) Personnel fourni par des gouvernements . . . . . —

f) Observateurs électoraux civils . . . . . —

27. Aucun montant n'est prévu à ces rubriques.

3. Locaux/hébergement

a) Location de locaux 47 000

28. Le montant prévu comprend les éléments ci-après : location de locaux à Beyrouth (bureaux, salles de conférence et installations d'accueil pour les fonctionnaires de passage et logements destinés à tout le personnel militaire stationné à Beyrouth) (38 100 dollars); location de logements pour le personnel militaire à Netanya (4 300 dollars) et d'un centre d'information et d'évacuation/permanence de Nahariya (4 600 dollars).

b) Fournitures d'entretien 295 000

29. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des éléments ci-après pour la zone d'opérations de la FINUL et son quartier général : fournitures pour travaux d'entretien électriques, tels que câbles de distribution, panneaux électriques, lampes, fils électriques, ampoules, douilles et interrupteurs (60 000 dollars); fournitures pour petits travaux d'entretien et de transformation des locaux dans le camp de Naqoura (41 000 dollars), notamment bois, aluminium, tôle ondulée, conduites de cuivre, fournitures de plomberie, carreaux, revêtements de sol, contreplaqué, portes, fenêtres et serrures; et fournitures destinées au système de javellisation (6 000 dollars), et au système d'évacuation et de traitement des eaux usées (8 000 dollars); fournitures pour travaux réalisés par l'unité du génie de la Force (120 000 dollars) (petits travaux d'entretien, de réparation, de transformation et d'amélioration des locaux, et fournitures pour la remise à neuf des unités préfabriquées (60 000 dollars).

c) Services d'entretien 81 000

30. Ce montant doit permettre de couvrir le coût de services contractuels de réparation et d'asphaltage des routes et des aires de stationnement dans la zone d'opérations.

d) Éclairage, chauffage, énergie et eau 93 000

31. Le montant prévu correspond au coût de l'eau fournie au quartier général de la FINUL et aux contingents (81 000 dollars), ainsi qu'au coût de l'électricité (12 000 dollars).

e) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués . . 367 000

32. Les projets de construction envisagés sont les suivants :

a) Construction d'un système de drainage (2 200 dollars);

b) Construction de deux nouvelles maisons en utilisant des fondations en acier récupérées sur des logements préfabriqués démolis. Coût unitaire de 4 000 dollars (8 000 dollars);

c) Remplacement de logements préfabriqués ayant plus de 10 ans par de nouvelles unités conteneurisées dans les lieux indiqués ci-après :

Lieu	Description	Taille	Quantité	Coût unitaire en dollars É.-U.	Coût total en dollars É.-U.
Bataillon népalais	Logement — 8 personnes	30m²	2	9 000	18 000
	Logement — 4 personnes	15m²	2	4 500	9 000
	Sanitaires	15m²	3	9 500	28 500
	Sanitaires	7m²	1	5 500	5 500
	Cantine	30m²	2	11 000	22 000
	Cantine	15m²	1	6 000	6 000
Bataillon de Fidji	Logement — 8 personnes	30m²	2	9 000	18 000
	Logement — 4 personnes	15m²	2	4 500	9 000
	Sanitaires	15m²	3	9 500	28 500
	Sanitaires	7m²	1	5 500	5 500
	Cantine	30m²	1	11 000	11 000
	Cantine	15m²	2	6 000	12 000
Bataillon ghanéen	Logement — 8 personnes	30m²	2	9 000	18 000
	Logement — 4 personnes	15m²	2	4 500	9 000
	Sanitaires	15m²	2	9 500	19 000
	Sanitaires	7m²	1	5 500	5 500
	Cantine	30m²	1	11 000	11 000
	Cantine	15m²	1	6 000	6 000
Bataillon irlandais	Logement — 8 personnes	30m²	2	9 000	18 000
	Logement — 4 personnes	15m²	1	4 500	4 500
	Sanitaires	15m²	2	9 500	19 000
	Sanitaires	7m²	1	5 500	5 500
	Cantine	30m²	1	11 000	11 000
	Cantine	15m²	1	6 000	6 000

Lieu	Description	Taille	Quantité	Coût unitaire en dollars É.-U.	Coût total en dollars É.-U.
Bataillon finnois	Logement — 8 personnes	30m²	1	9 000	9 000
	Logement — 4 personnes	15m²	1	4 500	4 500
	Sanitaires	15m²	1	9 500	9 500
	Sanitaires	7m²	1	5 500	5 500
Bataillon norvégien	Logement — 8 personnes	30m²	1	9 000	9 000
	Logement — 4 personnes	15m²	1	4 500	4 500
	Sanitaires	15m²	1	9 500	9 500
	Sanitaires	7m²	1	5 500	5 500
Compagnie polonaise du génie	Logement — 8 personnes	30m²	2	9 000	18 000
	Logement — 4 personnes	15m²	2	4 500	9 000
	Sanitaires	15m²	1	9 500	9 500
	Cantine	30m²	1	11 000	11 000
Total partiel			53		410 000
Transfert de Brindisi					
	Logement — 4 personnes	15m²	(11)	4 500	(49 500)
	Sanitaires	15m²	(10)	9 000	(95 000)
Total partiel			(21)		(144 500)
	Transport (15 %)				61 500
Total					327 000

d) Petits projets d'un coût total de 29 800 dollars dans les lieux suivants : dépôt d'armes (12 000 dollars), bâtiment des opérations de la Réserve mobile de la Force (12 000 dollars) et atelier (5 800 dollars).

f) Aménagement et rénovation des locaux . . . . . —

33. Aucun crédit n'est prévu à cette rubrique.

4. Remise en état des infrastructures . . . . . —

34. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

5. Transports

a) Achat de véhicules 1 808 000

35. On propose de remplacer 24 véhicules réformés ou hors d'usage.

Type de véhicule	Quantité	Coût unitaire (dollars)	Coût total (dollars)
Ambulance	1	50 000	50 000
Autocar moyen	4	160 000	160 000
Élévateur à fourche moyen	2	80 000	160 000
Autopompe	1	200 000	200 000
Jeep 4 x 4	2	20 000	40 000
Berline lourde	1	20 000	20 000
Berline légère	2	15 000	30 000
Fourgonnette	2	16 000	32 000
Dépanneuse légère	1	150 000	150 000
Camion-citerne (eau)	1	90 000	90 000
Camion lourd (5 à 10 tonnes)	4	65 000	260 000
Camion-citerne (eau)	1	95 000	95 000
Camion lourd (10 à 20 tonnes)	1	100 000	100 000
Semi-remorque	1	185 000	185 000
Total partiel	24		1 572 000
Fret (15 %)			236 000
TOTAL			1 808 000

b) Location de véhicules . . . . . —

36. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

c) Matériel d'atelier 104 000

37. Le montant prévu à cette rubrique doit permettre d'acheter les outils et le matériel voulus pour entretenir les véhicules.

d) Pièces de rechange, réparation et entretien . . . 2 193 000

38. Le montant proposé se décompose comme suit : 325 000 dollars destinés à la réparation ou à l'entretien de 650 véhicules tout usage, à raison de 1 200 dollars par véhicule et par an, et 930 000 dollars destinés à la réparation ou à l'entretien de 406 véhicules à usage militaire, à raison de 5 500 dollars (coût estimatif) par véhicule et par an pour la période de cinq mois. Ce montant permettrait aussi la remise à neuf de cinq véhicules blindés de transport de troupes en Finlande, à raison de 110 000 dollars par véhicule ainsi que de couvrir le coût d'un lot d'installation s'élevant à 9 000 dollars et celui du fret, qui se monte à 40 000 dollars (635 000 dollars). En outre, trois véhicules blindés de transport de troupes seront remis en état en France à raison de 95 000 dollars par véhicule, le coût du transport étant de 6 000 dollars par véhicule (303 000 dollars).

e) Carburants et lubrifiants 827 000

39. Le montant prévu doit permettre d'acheter des carburants et lubrifiants et est calculé sur la base des prix courants et de la consommation effective actuelle :

Produit	Consommation (en litres)	Coût au millier de litres	Total
Essence	494 126	178,36	88 000
Gazole (usage général)	2 955 004	140,99	417 000
Gazole (véhicules)	1 301 255	140,99	183 000
Kérosène	345 836	199,97	47 000
Lubrifiants	[a]	[a]	92 000
TOTAL			827 000

[a] En raison de la diversité des types de carburants, lubrifiants et graisses, cette estimation est fondée sur un coût mensuel moyen de 18 340 dollars.

f) Assurance 95 000

40. Le montant prévu correspond à un coût de 53 000 dollars pour l'assurance de 650 véhicules tout usage à raison de 196 dollars par véhicule et par an pendant cinq mois; et 42 000 dollars pour l'assurance de 406 véhicules à usage militaire à raison de 250 dollars par véhicule et par an pendant cinq mois.

6. Opérations aériennes

a) Hélicoptères 581 000

41. Le montant prévu correspond au coût de la location de quatre hélicoptères au Gouvernement italien (475 000 dollars). Les hélicoptères sont utilisés essentiellement pour des patrouilles et des vols de reconnaissance dans la zone de la mission, en particulier là où il est difficile d'établir des postes d'observation ou d'assurer le transport par la route. Ils sont également utilisés pour procéder à des patrouilles côtières, des évacuations sanitaires et des opérations de recherche et de sauvetage.

42. On estime qu'il faudra 181 500 litres de carburant, à raison de 162 dollars pour 1 000 litres (29 000 dollars). Le coût de l'assurance au tiers est évalué à 77 000 dollars.

b) Avions . . . . . —

c) Indemnités de subsistance des équipages . . . . . —

d) Autres dépenses . . . . . —

43. Aucun montant n'est prévu à ces rubriques.

7. Opérations navales . . . . . —

44. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

8. Transmissions

a) Éléments complémentaires

i) Matériel de transmissions 231 000

45. Le montant prévu doit permettre de couvrir l'achat de matériel de transmissions de types civil et militaire nécessaire à la Force ainsi que le coût de tout le matériel de remplacement et du matériel supplémentaire indispensables, à savoir :

Type de matériel	Quantité	Coût unitaire (dollars)	Coût total (dollars)
Matériel de transmissions de type civil			
Radios mobiles	38	450	17 100
Radio portative	28	500	14 000
Répéteur VHF	3	2 000	6 000
Téléavertisseur VHF	8	250	2 000
Liaison hertzienne UHF	1	50 000	50 000
Multiplex UFH (numérique)	20	1 500	30 000
Appareil téléphonique	40	50	2 000
Liaisons téléphoniques rurales	3	8 000	24 000
Total partiel			145 100
Matériel de transmissions de type militaire			
Écouteurs d'interphone	70	350	24 500
Combinés	30	130	3 900
Dispositifs de réglage d'antenne	20	776	15 520
Haut-parleurs	25	400	10 000
Système de sonorisation	2	500	1 000
Total partiel			54 920
Fret (15 %)			31 000
TOTAL			231 000

ii) Pièces de rechange et fournitures 200 000

46. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des fournitures et pièces de rechange nécessaires au fonctionnement et à l'entretien du système de transmission de la Force. En ce qui concerne le système civil, il s'agit notamment des éléments suivants : pièces de rechange pour matériel radiophonique et téléphonique, batteries, câbles de commande, câbles d'interphone, câbles et connecteurs d'antenne, éléments de pylône et de mât, pièces de rechange de terminal satellite, fournitures diverses et câbles de téléphone (110 000 dollars). Pour ce qui est du système militaire, il s'agit de pièces de rechange pour le matériel radio et les interphones des véhicules blindés de transport de troupes, de câbles et poteaux de téléphone et de batteries (90 000 dollars).

iii) Matériel d'atelier et d'essai 30 000

47. Le montant prévu à cette rubrique correspond au coût d'un générateur de signaux hyperfréquence dans la bande de 6 gigahertz, permettant de détecter les pannes de satellite.

iv) Communications par réseaux commerciaux 95 000

48. Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de financer les frais de télégramme et télex (870 dollars), la location de lignes téléphoniques et le coût des appels téléphoniques locaux et à longue distance (50 000 dollars), la location de boîtes postales (80 dollars) et les services de la valise diplomatique (6 250 dollars). La participation de la FINUL à la location d'un répéteur de satellite est également comprise (37 800 dollars).

b) Contrat relatif au réseau principal . . . . . —

49. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

9. Matériels divers

a) Mobilier et matériel de bureau 24 000

50. Le montant prévu doit permettre de financer l'achat d'éléments de mobilier et de matériel de bureau destinés à remplacer le mobilier et le matériel usagés ou irréparables, comme indiqué ci-après :

Description	Quantité	Coût unitaire (dollars)	Coût total (dollars)
Fauteuil de bureau	14	160	2 240
Chaise	14	128	1 792
Chaise empilable	33	20	660
Siège de dactylo	16	90	1 440
Sièges divers	10	100	1 000
Bureau ministre	5	179	895
Bureaux divers	8	150	1 200
Pupitre d'ordinateur	8	53	477
Classeur à 4 tiroirs	4	145	580
Classeur à 3 tiroirs	4	120	480
Classeur à 2 tiroirs	4	80	320
Classeur fixe métallique	4	105	420
Télécopieur	1	3 500	3 500
Photocopieuse	2	3 000	6 000
Total partiel			21 000
Fret (15 %)			3 000
Total			24 000

b) Matériel informatique 13 000

51. Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de remplacer le matériel vétuste ou hors d'usage ci-après :

Description	Quantité	Coût unitaire (dollars)	Coût total (dollars)
Ordinateur de bureau	35	1 380	48 300
Moniteur	12	250	3 000
Imprimante laser	1	1 500	1 500
Bloc d'alimentation non interruptible	12	400	4 800
Répéteur à accès multiples	1	400	400
Versions améliorées de logiciels			2 100
Total partiel			60 100
À déduire : Matériel provenant de Brindisi			
Ordinateur de bureau	(35)	1 380	(48 300)
Moniteur	(12)	250	(3 000)
Bloc d'alimentation non interruptible	(12)	400	(4 800)
Total partiel			(56 100)
Fret (15 %)			9 000
Total			13 000

c) Groupes électrogènes 69 000

52. Le montant prévu doit permettre de remplacer des groupes électrogènes qui datent d'il y a 10 à 16 ans :

Description	Quantité	Coût unitaire (dollars)	Coût total (dollars)
Groupes électrogènes de 7 à 11 kVA	7	8 100	56 700
Groupes électrogènes de 20 à 26 kVA	3	8 500	25 500
Total partiel	11		82 200
À déduire : Matériel provenant de Brindisi			
Groupe électrogène de 20 à 26 kVA	(3)	8 500	(25 500)
Total partiel			56 700
Fret (15 %)			12 300
Total			69 000

d) Matériel d'observation 130 000

53. Le montant prévu doit permettre de remplacer le matériel d'observation ci-après :

Description	Quantité	Coût unitaire (dollars)	Coût total (dollars)
Jumelles (vision diurne, 20 x 120)	5	5 500	27 000
Torche électrique Maglight	35	85	3 000
Phare de recherche IBAK	5	850	4 000
Jumelles (vision nocturne)	15	5 275	79 000
Total partiel			113 000
Fret (15 %)			17 000
Total			130 000

e) Citernes à essence et débitmètres . . . . . —

54. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

f) Matériel médical et dentaire 18 000

55. Le crédit demandé doit permettre d'acheter le matériel ci-après :

Description	Quantité	Coût unitaire (dollars)	Coût total (dollars)
Stérilisateur de petite dimension	1	2 000	2 000
Appareils de traction externe Sokolovski servant au traitement des fractures de l'avant-bras et du poignet	1	2 000	2 000
Balance servant à peser les poches de sang collecté	2	1 000	2 000
Appareil servant à déterminer la teneur en électrolytes du sérum	1	12 000	12 000
Total			18 000

g) Matériel d'hébergement 220 000

56. Le montant prévu doit permettre d'acheter sur place du matériel d'hébergement et de cantine pour remplacer des articles hors d'usage ou endommagés : tables, chaises, éviers et tables de cuisine, penderies, découpeuses de légumes, machines à trancher le pain, congélateurs, ventilateurs électriques, fours, gazinières, plaques électriques, lave-vaisselle, machines à trancher la viande, couteaux électriques et hachoirs, grille-pain, distributeurs de jus de fruit, distributeurs de café et cafetières, mixeurs, distributeurs de glaçons, poêles, récipients, friteuses et rayonnages (76 900 dollars). Il est également prévu d'améliorer et rééquiper les installations des deux principales cuisines du camp de Naqoura par suite de la fermeture de trois des cinq cuisines qui y fonctionnent actuellement afin de réaliser d'importantes économies de main-d'oeuvre, comme indiqué ci-après :

Description	Quantité	Coût unitaire (dollars)	Coût total (dollars)
Office servant des plats chauds	6	3 700	22 200
Cuisinière de grande capacité	6	2 750	16 500
Grill de campagne	2	1 600	3 200
Scie à ruban	2	1 900	3 800
Cuve à eau bouillante	1	3 900	3 900
Friteuse double	1	5 000	5 000
Four compartimenté	4	9 500	38 000
Récipient alimentaire	100	[a]	3 000
Plaque à frire	2	2 600	5 200
Cuve à eau bouillante double	1	7 800	7 800
Four de boulangerie double	1	6 700	6 700
Lave-vaisselle à trois compartiments	1	19 000	19 000
Distributeur de glaçons	1	5 000	5 000
Friteuse basculante	1	3 800	3 800
TOTAL			143 100

[a] Variable.

h) Matériel divers 47 000

57. Le montant prévu est destiné à remplacer du matériel hors d'usage qui ne figure pas à d'autres rubriques : détecteurs de mine manuels (10 000 dollars), matériel de lutte contre l'incendie (20 000 dollars), outils et matériel du génie (7 000 dollars), amélioration du réseau principal de distribution d'eau (4 200 dollars), élévateur hydraulique (3 500 dollars) et matériel de contrôle de la salubrité de l'eau (2 300 dollars). Il est prévu également de remplacer 12 climatiseurs par des appareils qui viendront de Brindisi (11 000 dollars).

i) Matériel pour la défense des périmètres . . . . . —

58. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

j) Pièces de rechange, réparations et entretien . . . 490 000

59. Le montant prévu doit permettre d'acheter les pièces de rechange pour du matériel ne figurant pas à d'autres rubriques et concerne le coût des pièces de rechange, des réparations et de l'entretien des éléments suivants : matériel de transmissions de données (8 500 dollars), machines de bureau (12 500 dollars), matériel électronique (8 500 dollars), groupes électrogènes (230 000 dollars), climatiseurs (18 000 dollars), chambres froides (20 000 dollars), alternateurs (8 000 dollars), radiateurs (14 000 dollars), batteries (3 000 dollars), matériel mobile de refroidissement (4 000 dollars), blocs cuisine (chauffage et réfrigération) (4 000 dollars), matériel de lutte contre l'incendie (30 000 dollars), matériel d'observation (15 000 dollars), matériel médical (8 000 dollars), matériel d'aide sociale (5 000 dollars), matériel informatique (13 000 dollars) et autre matériel divers (88 500 dollars).

k) Matériel d'épuration de l'eau . . . . . —

60. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

10. Fournitures et services

a) Services divers

i) Vérification des comptes 20 000

61. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de la vérification externe des comptes.

ii) Services contractuels 262 000

62. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des services suivants : blanchissage et nettoyage à sec (80 000 dollars); tailleur (15 000 dollars); coiffeur (35 000 dollars); nettoyage (30 000 dollars); interprétation et traduction (50 000 dollars); nettoyage et vidange des fosses d'aisance au quartier général de la FINUL et dans la zone des opérations (40 000 dollars) et autres services contractuels (12 000 dollars).

iii) Services informatiques . . . . . —

63. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

iv) Services de sécurité 18 000

64. Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais des services de sécurité nécessaires pour protéger les véhicules de la FINUL parqués dans une aire de stationnement proche de la frontière libano-israélienne.

v) Traitements et services médicaux 60 000

65. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des soins médicaux dispensés aux militaires malades et blessés, ainsi que des soins dentaires d'urgence lorsque le traitement ne peut être assuré par les médecins ou les dentistes de la Force.

vi) Demandes d'indemnisation et règlements . . . . . —

66. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

vii) Autres services 80 000

67. Le montant prévu comprend le coût de l'affranchissement du courrier personnel des hommes de troupe (25 000 dollars), et des soins vétérinaires dispensés à 30 chiens de garde (7 000 dollars) ainsi que celui d'autres services — tels que diverses prestations et annonces de vente au rebut (48 000 dollars).

viii) Dépenses de représentation . . . . . —

68. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

b) Fournitures diverses

i) Papeterie et fournitures de bureau 84 000

69. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des articles suivants : papier à lettre, enveloppes, fournitures nécessaires à l'enregistrement et à la reproduction des documents, papier et rubans pour téléimprimeurs, papier et disquettes pour matériel informatique, encre pour imprimantes laser, outils de nettoyage d'ordinateurs, filtres d'écran, recharges d'imprimante, rubans, rubans correcteurs et autres fournitures diverses.

ii) Fournitures médicales 171 000

70. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de tout un ensemble d'articles médicaux et dentaires nécessaires à la Force, notamment : fournitures médicales (83 000 dollars), fournitures de laboratoire (21 000 dollars), fournitures dentaires (21 000 dollars), matériel chirurgical et pansements (46 000 dollars).

iii) Fournitures sanitaires et de nettoyage 35 000

71. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des articles suivants : détersifs, poudre à récurer, paille de fer, brosses, papier tue-mouches et insecticides, chlorure de chaux, serpillières, éponges, chiffons, savon liquide, poubelles, seaux, cuvettes et autre matériel de nettoyage.

iv) Abonnements 15 000

72. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des magazines, journaux et autres imprimés.

v) Fournitures électriques . . . . . —

vi) Bâches antiprojectiles pour véhicules . . . . . —

73. Aucun montant n'est prévu à ces rubriques.

vii) Uniformes, habillement et équipement 204 000

74. Le montant prévu doit permettre d'acheter des uniformes qui seront distribués aux personnels militaires et conservés par les hommes lors de la relève des contingents (91 000 dollars); des sacs de couchage et vêtements d'hiver, dont anoraks, pantalons de combat, vestes, gants, bottes en caoutchouc, et des vêtements imperméables qui seront distribués aux contingents auxquels leur gouvernement n'en fournit pas (70 000 dollars); des uniformes que le personnel militaire et les employés civils et locaux affectés à certains travaux doivent porter pour des raisons d'hygiène et de sécurité (18 000 dollars); des uniformes pour le personnel du Service mobile (10 000 dollars) et des médailles, autocollants et drapeaux des Nations Unies (15 000 dollars). Ce montant doit aussi couvrir le coût de gilets et bâches pare-éclats qui seront apportés de Brindisi (40 900 dollars).

viii) Matériels pour la défense des périmètres 150 000

75. Le montant prévu doit permettre d'acheter les articles suivants : fil de fer pour réseau à boudin, barbelés, fil de ligature, piquets de clôture, sacs de sable, miradors, éléments muraux en T, gabions, parpaings de ciment, pierres pour gabions et treillis métalliques.

ix) Cartes d'état-major 4 000

76. Le montant prévu doit permettre d'acheter des cartes d'état-major.

x) Intendance et magasins 286 000

77. Le montant prévu doit permettre de reconstituer les réserves et de remplacer les articles suivants :

Description	Coût total (dollars)
Bouteilles et recharges de gaz	48 000
Recharges d'extincteur	27 000
Fournitures photographiques	8 000
Produits en papier	65 000
Gaz industriel	48 000
Moustiquaires	5 000
Protège-matelas et taies d'oreiller	15 000
Couvertures	14 000
Draps	8 000
Rideaux	13 000
Cadenas	500
Jerricanes	500
Ustensiles de cuisine	34 000
TOTAL	286 000

11. Fournitures et services liés aux élections . . . . . —

12. Programmes d'information . . . . . —

13. Programmes de formation . . . . . —

14. Programmes de déminage . . . . . —

15. Aide au désarmement et à la démobilisation . . . . . —

78. Aucun montant n'est prévu à ces rubriques.

16. Fret aérien et de surface

a) Transport du matériel appartenant aux contingents —

b) Transport aérien militaire . . . . . —

79. Aucun montant n'est prévu à ces rubriques.

c) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées 180 000

80. Le montant prévu devrait couvrir les frais de transport et de manutention des fournitures et du matériel lorsque ces frais ne sont pas prévus à d'autres rubriques, ainsi que les frais d'expédition de la valise diplomatique.

17. Système intégré de gestion . . . . . —

81. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix . 706 000

82. Conformément à la méthode de financement des postes autorisés au titre de l'appui aux opérations de maintien de la paix, il est prévu à la présente rubrique un montant de 706 000 dollars correspondant à 8,5 % du montant total des traitements de personnel civil et de dépenses communes de personnel et des frais de voyage, comme indiqué plus haut à la rubrique 2 b) de la présente annexe.

19. Contributions du personnel 1 418 000

83. Les dépenses de personnel indiquées à la rubrique 2 b) du présent budget (personnel international et personnel local) sont exprimées en montant net. Le montant ci-dessus représente donc la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire le montant des contributions du personnel auquel les émoluments des fonctionnaires de l'ONU sont assujettis conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

20. Recettes

a) Recettes provenant des contributions du personnel 1 418 000

84. Le montant correspondant aux contributions du personnel indiqué à la rubrique 19 est porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts institué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Le compte de chaque État Membre au Fonds de péréquation est crédité au prorata de la contribution dudit État au budget de la FINUL.

b) Autres recettes 8 000

85. Le montant prévu à cette rubrique correspond au montant estimatif des recettes provenant de la vente de matériel vétuste ou excédentaire.

21. Contributions volontaires en nature . . . . . —

86. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

ANNEXE III

Réduction progressive du personnel militaire pour la période allant du 1er février au 30 juin 1996

	Effectifs autorisés	Réductions effectuées avant le 1er février	État des effectifs au : 1er février	1er mars	1er avril	1er mai	1er juin	Total
Infanterie	3 915	321	3 594	3 563	3 531	3 518	3 518	17 724
Logistique	1 100	53	1 047	1 000	1 000	995	995	5 037
Total des mois-homme	5 015	374	4 641	4 563	4 531	4 513	4 513	22 761
	Jours-homme		134 589	141 453	135 930	139 903	135 390	687 265

ANNEXE IV

A. Effectifs militaires actuellement autorisés et effectifs proposés

Contingent	Effectifs actuels	Réduction	Effectifs proposés à compter du 1er mai 1996
Fidjien	651	(62)	589
Finlandais	524	(34)	490
Français	261	(27)	234
Ghanéen	788	(139)	649
Irlandais	677	(54)	623
Italien	44	—	44
Népalais	672	(69)	603
Norvégien	831	(54)	777
Polonais	567	(63)	504
Total	5 015	(502)	4 513

B. Personnel civil : tableau d'effectifs actuel et proposé

Classe	Nombre de postes 1995-1996	Diminution	Nombre de postes proposés 1996
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SSG	1	—	1
D-1	2	—	2
P-5	4	(1)	3
P-4	4	—	4
P-3	5	—	5
P-2/1	4	(1)	3
Total	20	(2)	18
Agents des services généraux			
Autres classes	50	(5)	45
Autres catégories			
Service mobile	89	(9)	80
Agents locaux	214	(21)	193
Personnel temporaire	151	—	151
Total	504	(35)	469
Total général	524	(37)	487

ANNEXE V

Personnel civil et dépenses y afférentes pour la période allant du 1er février au 30 juin 1996

			Coûts standard annuels			Coût estimatif total		
	Effectifs	Mois-homme	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	1	5	126 637	47 700	43 800	52 765	19 875	18 250
D-1	2	10	105 882	39 900	33 400	88 235	33 250	27 833
P-5	3	15	97 760	36 800	29 500	122 200	46 000	36 875
P-4	4	20	84 525	31 800	23 500	140 875	53 000	39 167
P-3	5	25	70 086	26 400	17 000	146 013	55 000	35 417
P-2	3	15	56 099	21 100	11 600	70 124	26 375	14 500
Total, administrateurs	18	90				620 212	233 500	172 042
Services généraux	45	225	53 300	49 800	16 400	999 375	933 750	307 500
Service mobile	80	400	53 300	49 800	16 400	1 776 667	1 660 000	546 667
Total, personnel international	143	715				3 396 253	2 827 250	1 026 208
À déduire : ajustement pour postes vacants (5 %)						169 813	141 363	51 310
Total						3 226 441	2 685 888	974 898
Personnel local	193	965	13 100	4 500	3 400	1 053 458	361 875	273 417
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	151	755	14 300		2 700	899 708		169 875
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit						27 500		
Total général	487					5 207 107	3 047 763	1 418 190

ANNEXE VI

A. Répartition du personnel militaire, par site, au 16 juin 1995

	Bataillon fidjien	Bataillon finlandais	Bataillon français	Bataillon ghanéen	Bataillon irlandais	Appui aérien (Italie)	Bataillon népalais	Bataillon norvégien	Génie/logistique/ personnel sanitaire (Pologne)	Total
Quartier général	17	20	261	31	80	43	12	37	435	936
Zone des opérations	632	502	—	669	601	—	656	632	4	3 696
Tyr	—	—	—	12	—	—	—	—	—	12
Beyrouth	—	1	—	—	—	1	—	1	—	3
Israël	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Compagnie du génie	—	—	—	76	—	—	—	—	130	206
Compagnie chargée de la maintenance	—	—	—	—	—	—	—	159	—	159
Total	649	523	261	788	681	44	668	829	569	5 012

B. Répartition du personnel civil, par site, au 16 juin 1995

	QG Naqoura	Beyrouth	Tyr	Total
Personnel international				
Bureau du commandant de la Force	7	—	—	7
Bureau du chef de l'administration	5	—	—	5
Section du traitement électronique de l'information	3	—	—	3
Section du personnel	9	—	—	9
Section des transmissions	29	—	—	29
Section des finances	12	—	—	12
Section des transports	27	—	—	27
Section des achats	17	2	—	19
Services généraux	19	—	—	19
Section du génie civil	25	—	—	25
Personnel d'appui (quartier général)	4	—	—	4
Total partiel	157	2	—	159
Agents locaux				
Bureau du commandant de la Force	—	—	1	1
Section du traitement électronique de l'information	6	—	—	6
Section du personnel	3	—	—	3
Section des transmissions	20	—	—	20
Section des finances	6	—	—	6
Section des transports	39	—	—	39
Section des achats	11	9	—	20
Services généraux	35	—	—	35
Section du génie civil	67	—	—	67
Personnel d'appui (bataillons)	17	—	—	17
Total partiel	204	9	1	214
Personnel temporaire				
Bureau du commandant de la Force	—	—	1	1
Section des transmissions	16	—	—	16
Section des finances	3	—	—	3
Section des transports	23	—	—	23
Section des achats	3	2	—	5
Services généraux	18	—	—	18
Section du génie civil	17	—	—	17
Personnel d'appui (bataillons)	68	—	—	68
Total partiel	148	2	1	151
Total général	509	13	2	524

ANNEXE VII

A. Répartition, par site, du matériel de transmissions et de bureautique, au 16 juin 1995

	QG Naqoura	Bataillon fidjien	Bataillon finlandais	Logistique (France)	Bataillon ghanéen	Bataillon irlandais	Appui aérien (Italie)	Bataillon népalais	Logistique (Pologne)	Compagnie du génie polonaise	Bataillon norvégien	Compagnie de maintenance norvégienne	Force mobile-réserve	Base logistique de Tyr	Beyrouth	Laboratoire	Saïda	Total
Matériel de transmissions																		
Matériel VHF																		
Répéteur	22	—	—	—	2	—	—	3	—	—	2	1	—	—	2	5	1	38
Station fixe	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8
Matériel mobile	710	22	21	38	22	33	6	22	63	19	38	29	31	2	13	—	—	1 069
Matériel portatif	322	37	26	24	30	33	16	34	8	2	30	5	6	—	17	—	—	590
Téléavertisseurs	100	—	—	3	—	—	4	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	110
Système GPS	7	7	5	2	5	5	—	8	—	1	8	—	2	—	—	—	—	50
Central téléphonique	4	2	—	1	1	1	—	1	—	—	—	2	—	1	1	—	—	14
Matériel HF																		
Station fixe	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Matériel mobile	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Émetteurs HF	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4
Récepteurs HF	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4
Équipement satellite																		
Terminal INMARSAT	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Station fixe INMARSAT	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Terminal INTELSAT	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Matériel de bureautique																		
Photocopieuses de très gros débit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Grandes photocopieuses	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5
Photocopieuses moyennes	78	2	3	3	4	2	2	3	4	2	3	2	2	1	3	—	—	114
Petites photocopieuses	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Télécopieurs	41	1	—	—	—	1	—	—	—	—	1	1	1	—	5	—	—	51
Rétroprojecteurs	19	2	—	—	2	2	1	1	—	1	1	1	1	—	—	—	—	31
Déchiquetteuses	22	1	—	1	1	—	1	—	—	—	—	—	1	—	2	—	—	29
Machines à écrire manuelles	33	12	—	3	13	—	8	2	—	—	—	—	1	—	1	—	—	73
Machines à écrire électriques	82	8	—	10	3	6	2	2	1	1	—	—	1	—	4	—	—	120

B. Répartition, par site, des groupes électrogènes, ordinateurs et bâtiments préfabriqués au 16 juin 1995

	QG Naqoura	Bataillon fidjien	Bataillon finlandais	Logistique (France)	Bataillon ghanéen	Bataillon irlandais	Appui aérien (Italie)	Bataillon népalais	Logistique (Pologne)	Compagnie du génie polonaise	Bataillon norvégien	Compagnie de maintenance norvégienne	Force mobile-réserve	Base logistique de Tyr	Beyrouth	Laboratoire	Compagnie médicale polonaise	Total
Groupes électrogènes																		
Maintenance logistique																		
0-3,9 kVA	2	—	—	—	1	2	—	—	—	—	1	2	1	—	—	—	—	9
4,0-7,0 kVA	—	8	1	—	5	5	—	19	—	—	4	57	—	—	—	—	3	102
8,0-11,0 kVA	1	23	8	3	10	15	—	25	—	—	17	48	—	—	—	—	—	150
12,0-19,0 kVA	—	7	6	—	3	5	—	—	—	—	3	32	—	—	—	—	—	56
20,0-26,0 kVA	—	5	11	—	4	5	—	5	—	—	8	12	—	—	—	—	—	50
27,0-36,0 kVA	2	5	7	—	5	7	—	3	—	—	7	15	—	—	—	—	—	51
Desserte des bâtiments																		
950 kVA	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5
265 kVA	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	2
250 kVA	2	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4
227 kVA	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	2	—	—	—	—	—	8
200 kVA	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5
135 kVA	1	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3
500 kVA	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3
170 kVA	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	4
55 kVA	2	—	3	—	3	2	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	12
100 kVA	2	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	4
140 kVA	5	—	—	—	2	1	—	2	—	2	—	—	2	—	—	—	—	14
6,28 kVA	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	5
Matériel informatique																		
Ordinateurs de bureau	277	4	5	7	5	9	5	4	7	2	3	3	2	1	7	1	7	349
Ordinateurs portatifs	16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16
Serveurs	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8
Imprimantes	239	2	7	7	3	7	4	3	5	1	1	2	1	1	6	1	7	297
Bâtiments préfabriqués																		
Logement	211	211	172	120	220	187	20	167	151	40	124	55	92	3	—	—	—	1 773
Sanitaires	25	49	15	7	51	35	3	47	13	9	27	1	11	2	—	—	—	295
Cuisine/repas	3	32	12	2	27	16	2	19	3	—	10	1	1	—	—	—	—	128

C. Répartition des véhicules et du matériel du génie, par site, au 16 juin 1995

	QG Naqoura	Force mobile-réserve	Bataillon fidjien	Bataillon finlandais	Bataillon français	Bataillon ghanéen	Compagnie ghanéenne du génie	Compa-gnie de quartier général	Bataillon irlandais	Appui aérien (Italie)	Compa-gnie de police militaire	Bataillon népalais	Bataillon norvégien	Compagnie de mainte-nance norvégienne	Compagnie médicale polonaise	Bataillon polonais	Compagnie polonaise du génie	Total
Véhicules tout usage																		
Voiture légère	50	1	1	1	1	1	—	1	1	1	7	1	1	1	2	1	—	71
Voiture moyenne/ lourde	9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9
Jeep légère 4x4	72	10	20	22	17	18	4	2	27	1	9	18	29	14	2	10	10	285
Jeep moyenne 4x4	19	1	1	1	1	1			1	1	1	1	3	1	1	1	—	34
Autocar léger	11	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	2	1	1	2	1	30
Autocar moyen	6	—	1	1	1	1	—	—	1	—	—	1	2	1		6	—	21
Autocar lourd	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	—	7
Camion de patrouille	12	4	15	16	3	16	2		17	—	—	17	23	1	—	1	2	129
Camion léger	27	—	—	—	2	—	—	2	1	2	—	—	2	1	1	2	—	40
Camion moyen	7	1	10	8	3	9	3	—	7	—	—	7	10	2	—	3	2	72
Camion lourd	8	1	5	2	3	3	2	—	5	—	—	3	8	4	1	30	3	78
Total partiel	224	19	54	52	32	50	12	7	61	6	18	49	80	26	8	60	18	776
Véhicules spécialisés																		
Ambulance	2	1	2	2	1	2	—	—	2	—	—	2	2	1	4	—	2	23
Camion-grue	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	4	—	6
Camion à benne	3	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	1	—	—	—	6	12
Camion-citerne (combustible)	2	1	1	1	—	1	—	—	1	4	—	1	2	—	—	4	—	18
Camion-atelier	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	3	—	—	—	4
Camion frigorifique	2	—	1	1	—	1	—	—	1	—	—	1	2	—	—	4	—	13
Camion-citerne (eau)	2	1	5	5	—	5	1	—	5	—	—	4	4	2	—	—	1	35
Dépanneuse	2	1	1	1	1	1	—	—	1	—	—	1	2	4	—	1	1	17
Semi-remorque	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10	2	12
Camion à vidange	2		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Benne à ordures	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Autopompe	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	2	—	4
Camion à usages divers	1	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	—	1	—	—	—	1	6
Total partiel	18	4	10	10	2	10	3	—	11	8	—	9	14	12	4	25	13	153

	QG Naqoura	Force mobile-réserve	Bataillon fidjien	Bataillon finlandais	Bataillon français	Bataillon ghanéen	Compagnie ghanéenne du génie	Compa-gnie de quartier général	Bataillon irlandais	Appui aérien (Italie)	Compa-gnie de police militaire	Bataillon népalais	Bataillon norvégien	Compagnie de mainte-nance norvégienne	Compagnie médicale polonaise	Bataillon polonais	Compagnie polonaise du génie	Total
Matériel du génie																		
Excavatrice autopropulsée	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8	8
Bouteur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	3
Élévateur à prise frontale	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	4	6
Aplanisseuse-niveleuse	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Rouleau compresseur et vibrateur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Dispositif de déminage	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Élévateur à fourche	5	—	1	1	1	1	—	—	1	—	—	1	1	4	—	8	—	24
Total partiel	6	—	1	1	1	1	—	—	1	—	—	1	2	4	—	8	17	43
Véhicules blindés	4	11	8	16	6	8	—	—	14	—	—	5	11	—	—	—	—	83
Total	252	34	73	79	41	69	15	7	87	14	18	64	107	42	12	93	48	1 055

ANNEXE VIII

Répartition actuelle et proposée du matériel de transport

	Parc actuel au 16 juin 1995	Augmentation (diminution)	Parc proposé à compter du 1er février 1996
Voiture légère	71	—	71
Voiture moyenne/lourde	9	—	9
Jeep légère 4x4	285	—	285
Jeep moyenne 4x4	34	—	34
Autocar léger	30	—	30
Autocar moyen	21	3	24
Camion de patrouille	129	5	134
Camion léger	40	—	40
Ambulance	23	—	23
Autocar lourd	7	(2)	5
Camion moyen	72	—	72
Camion lourd	78	—	78
Camion-grue	6	—	6
Camion à benne	12	—	12
Camion-citerne (combustible)	18	—	18
Camion-atelier	4	—	4
Camion frigorifique	13	—	13
Camion-citerne (eau)	35	—	35
Dépanneuse	17	—	17
Semi-remorque	12	—	12
Camion à vidange	2	—	2
Benne à ordures	1	—	1
Autopompe	4	—	4
Camion à usages divers	6	—	6
Excavatrice autopropulsée	8	—	8
Bouteur	3	—	3
Élévateur à prise frontale	6	—	6
Aplanisseuse-niveleuse	1	—	1
Rouleau compresseur et vibrateur	1	—	1
Dispositif de déminage	0	—	—
Élévateur à fourche	24	—	24
Véhicules blindés	83	(5)	78
Total	1 055	1	1 056

- - - - -